

25^c

Journal du Lot

25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 34	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le fascisme hitlérien est parti pour la conquête de l'Europe. Il étend son empire et soumet à sa loi des peuples nouveaux. Il leur impose ses doctrines et quant aux principes de droit, de justice et de liberté, il vient de s'en faire un paillasson pour décorer ses bottes !

Les peuples furent comme soulevés par un irrésistible flux de joie quand ils apprirent qu'on n'aurait pas la guerre ! Ils crurent un moment qu'on avait, enfin, la paix.

En Italie, en Allemagne même ils transformèrent en triomphe le retour des réconciliateurs. A Munich, chose inouïe, le chef du gouvernement français fut acclamé. Des chœurs de jeunes filles en fleurs entonnaient des hymnes devant son hôtel et lui chantaient des aubades de reconnaissance et d'amour.

Parbleu, nous savons bien qu'outre-Rhin, comme chez nous, jeunes gens et jeunes filles désirent ardemment que la guerre ne vienne pas. Mais nous savons aussi, nous savons surtout qu'il ne dépend pas d'eux de l'empêcher, que les vœux populaires n'ont aucune influence sur les décisions du Führer, que sa volonté est seule à compter et que s'il ordonne la guerre tous les Allemands obéiront et comme un seul homme se jetteront sur nous !

Ce qui compte, ce ne sont pas les souhaits vagues et confus des masses, mais la volonté claire et toute puissante de celui qui les commande.

Or, ce que veut Hitler, si nous ne le voyons pas, c'est que nous ayons des yeux pour ne pas voir, si nous ne le comprenons pas, c'est que nous ayons un cerveau pour ne pas comprendre.

Si difficile et si pénible que cela paraisse, il faut travailler — comme nous essayons de le faire et comme notre grand confrère de la Dépêche le fait très énergiquement — il faut travailler à dissiper ce qu'elle appelle d'un mot très juste de « dangereuses illusions ».

Nous avons plaisir à citer un passage de l'article qu'elle vient de publier sous ce titre et où se trouvent clairement exprimées les dures — mais salutaires — vérités qu'il ne faut pas cesser de rappeler au public français.

Le voici :

« La pire erreur, quand il s'agit de faire face à des périls graves, est de se tromper soi-même sur la nature de ces périls ou de se bercer d'illusions sur la manière de les conjurer. Nous le disons pour certains pacifistes, notamment d'extrême-gauche, dont le pacifisme ressemble à celui de l'autruche.

« Blottis dans leur amour si légitime de la paix, ils ferment obstinément les yeux sur des dangers qui les menacent ou bien ils font preuve, dans l'attitude qu'ils préconisent pour y remédier, d'une naïveté déconcertante. UNE TERRIBLE MENACE PÈSE SUR LA FRANCE ET SUR L'EUROPE. ELLE EST CONSISTANTE PAR L'APPÉTIT DE CONQUÊTE DES DICTATURES, PAR LEUR VOLONTÉ DE DOMINATION APPUYÉE SUR L'ÉTALAGE ET LA MENACE DE LA FORCE.

« Au lieu de regarder en face cette situation, de braver gens, prenant leurs desirs pour des réalités, font des rêves idylliques. Supposant que la paix est définitivement acquise et que les loups se sont transformés en agneaux, ils considèrent comme des résultats désormais assurés, faciles et prochains une vaste réconciliation, un règlement général et équitable des problèmes européens et le désarmement des peuples. »

Réalité du péril ! Folie des illusions !... Après l'accord des quatre à Munich et après le petit papier signé par Hitler à Chamberlain, on apprend que le Führer allait prononcer un discours. On attendait avec impatience des paroles d'apaisement et de pacification. Bien des braves gens des deux côtés de la Manche voyaient s'ouvrir les heureuses perspectives d'une paix générale ou, tout au moins d'un modus vivendi qui nous mènerait doucement à l'embrassade universelle.

Ce fut le discours de Sarebruck qui leur tomba sur le crâne ! Jamais harangue plus insolente et provocatrice n'était sortie de sa bouche. On fut comme suffoqué par ce ton de maître avec lequel Hitler parle à

l'Angleterre, par son impudence envers les hommes politiques britanniques qui lui déplaisent et auxquels il se permet d'interdire l'accès du pouvoir et, encore plus peut-être, par sa prétention affirmée de faire ce qu'il veut dans toute la partie de l'Europe qu'il considère comme une chasse gardée ou plutôt comme le garde-manger du Reich où il tient en réserve ses provisions de bouche. Cette immense partie du Continent, qui commence au Rhin et qui finit on ne sait pas où, est tenue par lui comme un domaine réservé à l'Allemagne et sur lequel elle étend déjà une sorte de protectorat. Il déclare que ce qui se passera là ne regarde personne que lui et, quant aux Anglais, il les envoie promener... en Palestine !

Ah ! nous le retrouvons dans ce discours, le « Boche » éternel, plat devant les forts, insolent et oppresseur devant les faibles et les impuissants ! Maintenant, que les obstacles à sa marche sont levés, vous pouvez être tranquilles il va vous en ficheur de « droits des peuples à disposer d'eux-mêmes » et du « respect des minorités ».

— Mais il a promis...
— Oui, comme il a promis tant d'autres choses, comme il jurait, par exemple, qu'il respecterait toujours l'indépendance de l'Autriche, pendant plusieurs jours avant de s'en emparer !

Plus encore que les autres, ceux qui se prétendent défenseurs des principes démocratiques devraient voir et comme « sentir » ce péril... Hitler se voit parti pour la conquête de l'Europe. Le fascisme étend son empire et soumet à sa loi des peuples nouveaux. Il leur impose ses doctrines et quant aux principes de droit, de justice et de liberté, il vient de s'en faire un paillasson pour décorer ses bottes...
Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Monsieur Goethe est-il content ?

On fête la millième représentation de Werther. Les mânes du bon Massenet doivent s'en réjouir. Celles de Goethe aussi.

Est-ce bien sûr ? Ce serait la première fois qu'un écrivain se féliciterait de voir une de ses œuvres maintenue dans la postérité sous la forme d'un livret d'opéra-comique. Mais Goethe était sage, optimiste dans le maintien sinon dans la pensée. Il considère sans doute son aventure avec philosophie. De là à s'en réjouir... Non, j'ai eu tort de penser que dans le royaume des ombres Goethe et Massenet s'avancent de conserve pour recevoir les félicitations de M. Lebrun. Le bon Massenet, guilleret, se prosterner devant le maître de Weimar et lui dit comme Napoléon : « Monsieur Goethe, vous êtes un homme. » Mais l'auteur de Werther — sans s'écarter — se contente de répondre : « Monsieur Massenet, vous êtes un musicien. »

Qu'on ne se méprenne pas sur mes sentiments ! J'aime Massenet. J'ai aimé l'homme qui était délicateux et fort moqueur sous des apparences benêtées et je n'ai pas cessé d'aimer sa musique dont le charme défie le temps et qui joint à une grâce irrésistible une élégance d'écriture qu'on n'a pas égale. Manon et Werther chanteront encore longtemps dans le cœur des hommes et le Jongleur de Notre-Dame qu'on ne redonne plus, je ne sais pourquoi, est un petit chef-d'œuvre. Mais je pense aussi à Goethe. On ne le lit pas beaucoup chez nous. Et pour le Français moyen Werther serait un nom d'ouvrage au même titre qu'Égmont ou que Wilhelm Meister si un musicien n'était venu populariser la touchante aventure du jeune Goethe et de Charlotte Buff. Je ne parle pas des lettres, bien sûr, mais de la masse. Si le nom du grand poète allemand lui dit quelque chose, c'est à cause de Werther et de Faust et — ne nous y trompons pas — par l'intermédiaire de Massenet et de Gounod.

De sorte que tous les deux sont auprès du gros public les intercesseurs du poète, ses ambassadeurs, ses vulgarisateurs. N'est-ce point aussi par la musique, par les Heiders de Schubert ou de Schumann, les Heiders de Schiller et Heine entendant leurs accents résonner sur ce globe ? Beaudelaire et Verlaine doivent sans doute à Duparc et à Gabriel Faure de venir jusqu'aux oreilles des peuples étrangers,

Informations

Les projets financiers du Gouvernement

Au cours du conseil des ministres de mercredi, l'élaboration des projets financiers ne fut qu'éclaircie. M. Daladier se borna à inviter ses collaborateurs à lui faire part de leurs suggestions. Celles-ci seront étudiées au cours de réunions interministérielles à la présidence du conseil. Ce n'est qu'ensuite qu'un programme d'ensemble pourra être soumis à l'examen d'un conseil de cabinet. Il semble qu'il n'y aura cette fois qu'un seul train, mais les décrets-lois ne paraîtront vraisemblablement pas avant la fin du mois, après les élections sénatoriales et le Congrès radical de Marseille.

Les nouveaux crédits militaires

Les nouveaux crédits qui seront consacrés à la défense nationale : 1 milliard 420 millions pour la guerre, 887 millions 500.000 francs pour la marine, seraient destinés à compléter ou à reconstituer des stocks dont l'alerte et la mobilisation récentes auraient fait constater l'insuffisance.

Pour la dissolution de la Chambre

Le bureau du parti radical indépendant s'est réuni sous la présidence de son président, M. Pierre Galhaud, ancien ministre, assisté de M. André Grisoni, secrétaire général. Sur la proposition de M. Gaston Gérard, député, ancien ministre, le bureau a accepté l'éventualité de la dissolution de la Chambre des députés.

La nouvelle majorité à maintenir étant en contradiction formelle avec la formule « Front populaire », dont l'acte de décès a été enregistré par les partis contractants eux-mêmes, le bureau du P.R.I. estime que la parole doit être donnée au pays.

L'ambassade de France à Rome

Le chargé d'affaires de France, M. Jules Blondel, a fait une démarche auprès du comte Ciano, ministre des affaires étrangères d'Italie, concernant l'agrément pour le nouvel ambassadeur de France à Rome.

La nomination d'un ambassadeur de France à Rome est accueillie dans les milieux officiels avec la même réserve que l'annonce de cette nomination.

Une proposition allemande

Le gouvernement allemand aurait fait adresser aux gouvernements anglais et français une proposition en vue de la limitation des armements concernant le calibre des canons lourds. Une réduction du rayon de croisière des avions de bombardement serait également proposée.

Y aura-t-il une nouvelle entrevue

On apprend d'une haute autorité que M. Mussolini, Hitler, Chamberlain et Daladier se rencontreraient à bord d'un yacht, en novembre prochain, à Gênes ou à Naples.

Les quatre hommes d'Etat concluraient alors un pacte à quatre sur les lignes de l'accord de Stresa.

Ils examineraient, en outre, un plan de désarmement général et une solution du problème colonial.

Le bruit court que M. Cordeill Hull, secrétaire d'Etat américain, viendrait en Europe à cette occasion et participerait aux négociations.

Il est également possible que le Japon soit représenté en ces conversations.

Ville rendue aux Tchèques

Le « Venkov », organe du parti agrarien, dit apprendre des milieux compétents que la ville de Policka, en Moravie du Nord, dont la population est en grosse majorité tchèque, et qui est néanmoins occupée depuis le 10 octobre par les troupes allemandes, sera rendue aux autorités tchèques ainsi que sept communes purement tchèques des environs.

Pas de négociations polono-allemandes

Des informations de source étrangère ont fait courir le bruit de négociations entre la Pologne et l'Allemagne concernant la Poméranie et Dantzig. Ces informations sont qualifiées dans les milieux compétents polonais d'absurdes et ne visant qu'à compromettre les relations de bon voisinage polono-allemandes.

L'île de Chypre à la Grèce

La population de l'île de Chypre, occupée par l'Angleterre, vient d'adresser un message à M. Chamberlain, pour demander le droit de libre disposition en faveur de la réunion à la mère patrie grecque.

En Palestine

Au cours de deux escarmouches dans la région de Haïfa, un lieutenant et un sergent ont été tués. La musique, langue universelle, porte aux confins du monde les accents des poètes.

Là-dessus, le visage de M. Goethe se rembrunit. « Cela est fort bon, dit-il, mais j'aimerais mieux être aimé pour moi-même. »

Pierre LÉWEL.

soldat anglais ont été blessés. Dans le même district, une usine a été incendiée. La région située au sud de l'aérodrome de Gaza a été l'objet d'une attaque de la part des insurgés. Les gardiens, en repoussant les agresseurs, ont blessé un Arabe.

La suite d'une enquête, menée dans le village de Beit Nabala, 160 personnes soupçonnées d'entretenir des relations avec les rebelles ont été interrogées.

Les Japonais en Chine du Sud

M. Joseph Grew, ambassadeur des Etats-Unis à Tokio, a transmis au département d'Etat la note japonaise informant le gouvernement des Etats-Unis du débarquement des troupes japonaises en Chine du Sud, en vue d'une offensive sur Canton.

On s'attendait, à Washington, à une nouvelle attaque japonaise dans cette région depuis l'envoi de la flotte métropolitaine japonaise dans les eaux chinoises, mais on considère la situation comme sérieuse.

On souligne dans les milieux diplomatiques américains que les intérêts anglais dans cette région sont plus considérables et plus directement menacés que les intérêts américains.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort du chansonnier Vincent Hyspa, décédé à Villiers-sous-Grez, près de Nemours. Il était né en 1865. Hyspa a chanté avec succès dans les cabarets montparnais.

Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 29 septembre au 6 octobre 1938 fait ressortir une encaisse de 55 milliards 808.328.520 fr. 56, sans changement sur la semaine précédente.

Douze réservoirs d'essence d'une capacité de 27 millions 252.000 litres, appartenant à la Citris Service Refining Company, aux Etats-Unis, ont fait explosion.

La ronde a dû être évacuée en raison de la chaleur intense du foyer. L'avion de transport allemand de la ligne Francfort-Milan, dont on était sans nouvelles depuis 12 jours, a été découvert sur le glacier de Tambo à la frontière italo-suisse.

NOS ÉCHOS

Stationnement.

Mme Jeanne Provost gare son cabriolet impasse Daniel-Lesueur, près des Invalides. Survient un agent :

— Vous ne pouvez pas garer de ce côté de la rue.

— Pourquoi donc ?

— Il faut laisser le passage libre.

— Pardon, fait Mme Provost, mais c'est un cul-de-sac !

L'agent hausse les épaules et, péremptoire :

— Ça serait une Rolls-Royce, ce serait la même chose !

La brillante comédienne n'en est pas encore revenue.

Faits divers.

Henri Duvernois professait qu'un bon romancier doit lire avec la plus extrême attention, dans les journaux, la rubrique des Faits divers. Elle fourmille de sujets de contes ou même de romans. Quel conte charmant aurait pu, en effet, écrire le délicieux auteur des *Sœurs Hortensia* avec ce fait divers paru dans un journal de New-York et que nous traduisons :

« Une jeune fille a été arrêtée, dans l'Ohio, sous l'inculpation d'avoir mis le feu à la maison de son fiancé. Quand on lui demanda pour quels mobiles elle avait agi ainsi, elle répondit : « Je vous lais voir s'il n'était pas ridicule en « pyjama. »

Amour.

Ce député d'un département de l'Ouest entre inopinément dans son cabinet de travail. Il aperçoit son fils — un jeune gars de 18 ou 19 ans — assis à son bureau et en train d'écrire. Il avance sur la pointe des pieds, se penche par-dessus l'épaule du garçon trop occupé pour l'avoir vu venir et lit les premiers mots de la lettre : « Ma Louche chérie... »

Alors, indigné :

— Tu n'as pas honte, fait notre député. Avec la plume de ton père !!!

Le comble de l'avarice.

Un Ecossais va sortir de l'église avec un ami.

— Mon cher, lui dit-il, je parie une livre que je donnerai moins que toi à celui qui fait la quête à la sortie.

— Ce n'est pas possible, répond l'ami, car je ne donne jamais plus d'un sou.

A cet instant même, joignant le geste à la parole, il remet sa très modeste obole.

L'Ecossais, passant alors majestueusement aux côtés du donateur, dit au préposé à la quête : « Je suis avec monsieur... »

Gavrocherie.

Il y a encombrement au carrefour Buci.

LE TRAGIQUE DESTIN DE CLÉMENT MAROT

Notre confrère, « le Progrès », de Lyon publie cette biographie du poète caducien qui met en relief ses rapports avec le pays lyonnais tout en faisant un tableau résumé aussi complet que possible de sa carrière dramatique et mouvementée :

Quand, en 1538, Clément Marot, natif de Cahors, publia à Lyon la première édition entière de ses œuvres, confiées pour l'impression à son ami Etienne Dolet et dédiée à messire Nicolas de Neufville, seigneur de Villaroy, dont il avait été page, il avait quarante et un ou quarante-trois ans et touchait presque au terme d'une carrière qui s'acheverait six années plus tard dans les misères de l'exil et de la persécution. Le gentil poète, dont Boileau devait louer « l'élegant badinage », avait déjà rencontré bien des traverses.

Certains qui lui ont reproché de la servilité à l'égard des gens de cour, ont sûrement oublié, d'une part, de considérer qu'il était, pour ainsi dire, né au service des grands et que, d'autre part, il traitait volontiers sur sa laisse. Ce joyeux et vif garçon, au langage tantôt vert, tantôt fleuri, toujours aimable, avait le goût de la liberté et principalement de l'indépendance d'esprit. Pareilles dispositions n'allaient pas alors sans quelques inconvénients, car le temps commençait de pourchasser les hérétiques. Ainsi, Clément Marot logea-t-il plus d'une fois en prison, en dépit de la faveur du roi et de la sœur de celui-ci, Marguerite d'Angoulême, sa patronne.

Il fut, au printemps de son âge. Peut-être inclinait-il, comme sa protectrice, au luthéranisme ? Dans ses vers, de même que Marguerite dans ses propos, Marot s'en est toujours défendu. Il n'empêche qu'il cultivait des amitiés compromettantes : entre autres celles de Dolet, de Calvin, de Mme de Soubise, de Renée de France, destinée à devenir suzeraine de la cour très libertine de Ferrare. Peut-être avait-il contracté à l'armée d'Italie, où il fit campagne bien prisonnier — il est parmi les blessés et les prisonniers de Pavie — les habitudes d'une sorte d'impiété pratique ? Le fait est qu'en 1526, Bouchart, docteur en théologie, grand inquisiteur de la foi, l'enferma au Châtelet pour avoir mangé du lard un vendredi de carême.

A la vérité, la religion parait compter peu de chose dans les motifs de cette incarcération. Clément, avant que de voler aux combats, a eu une gentille amie. Au retour, il la retrouve infidèle. Et de s'en venger dans une chanson où il lui reproche, sous le nom d'Ysabeau, de s'être laissée séduire par l'or et les diamants. Et la dame, offensée, de dénoncer notre poète. L'incident, a, en tout cas, enrichi la littérature, sans nuire beaucoup à Marot. Celui-ci donna de sa géologie une description devenue classique, *L'Enfer*, publiée d'abord à Anvers, puis assez malencontreusement rééditée en 1542, par Etienne Dolet, « en la plus belle forme et avec le plus grand ornement » possibles. La touchante épître à Lyon Jamet, *Le Lion et le Rat*, date aussi de ce temps-là.

Toutefois, ce fut à un prélat, Gaillard, évêque de Chartres, que Clément dut de voir son sort adouci, avant que François 1^{er} intervenant à son tour, lui rendit sa pleine faveur en le nommant son valet de chambre. Le roi n'a pas fini d'intervenir pour Marot. L'année suivante, il prend fantaisie au pétulant adolescent de délivrer des mains des archers, à la manière de François Villon, un sien ami qu'ils conduisaient en prison. De nouveau incarcéré, le poète supplie encore le monarque de le délivrer : *Si vous supply, Sire, mander par lettre Qu'en liberté vos gens me veuillent mettre*.

Prêre qui fut incontinent exaucée. Cinq ans se passent, durant lesquels Marot est à la cour quand il ne réside pas à Nérac, auprès de Marguerite qui vient d'épouser Henri d'Albret, roi de Navarre. Mais le voilà encore arrêté. Cette fois, c'est plus grave : on l'accuse d'hérésie et il faudra que le roi et la reine de Navarre s'entremettent pour sa sauvegarde.

Il sent désormais le fagot. Tous ces événements l'ont secoué. Il tombe malade.

Une voiture-tonneau de la Cie Z... et malodorante à l'excès survient, accroche, bouscule, à toute force veut passer. Et un vieux cocher qui vient de dire deux mots au vidangeur pressé, conclut, goguenard, en se tournant vers les badaudés :

— Il a peur que sa marchandise se gâte !

de et occupe sa convalescence à recueillir ses premières pièces dans un volume qu'il intitule : « *L'Adolescence clémentine* ». Il donne aussi une édition raisonnée des œuvres de Villon, qu'il honore comme son maître, mais à qui il fait le singulier reproche de n'avoir pas été « nourri en la cour des rois et des princes, là où les jugements s'amendent et les langages se polissent ».

Clément a juré de ne plus s'occuper de religion et de se consacrer entièrement aux muses. Il n'en accompage pas moins à Marseille le roi qui va conférer avec le pape et, en 1535, il est à Blois avec la Cour quand éclate la fameuse « affaire des placards ». Des affiches, violentes diatribes contre la messe, ont été apposées sur les portes des églises de Paris. Ses ancêtres, qui n'ont pas désarmé, font impliquer Marot dans l'affaire. Une perquisition chez lui met au jour des papiers qui permettent de l'accuser de calvinisme. Couché sur la liste des soixante-trois suspects, il prend la fuite. Il passe à Bordeaux, dans le Béarn, et se réfugie finalement à Ferrare, auprès de la duchesse Renée de France.

La persécution donne du souffle à Marot qui écrit successivement ses célèbres épîtres au roi contre la Sorbonne et les Sorbonniens, au Dauphin, pour obtenir un sauf-conduit l'autorisant à rentrer en France, au cardinal de Tournon, gouverneur de Lyon, qui lui a conservé son amitié. Le pape Paul III oblige le duc de Ferrare à chasser le poète qui, en compagnie de Calvin, gagne Venise. Marguerite n'a pas abandonné son poète et des lettres de rappel.

C'est à cette époque que se place le grand séjour de Clément Marot à Lyon. Il lui a fallu faire amende honorable. Cette formalité accomplie, Marot rencontre l'accueil le plus flatteur et le plus cordial dans la petite société poétique qui se groupe autour de Maurice Scève. Il semble que le persécuté de la veille ait mené chez nous gaie et galante vie. Il envoie à Lyon-Jamet les épîtres du *Coq à l'âne*, une lettre en vers à Antoine Couillard, seigneur du Pavillon, une autre épître à Mme de Soubise, la protectrice de son père et la sienne, il se fait des amis et des amies, dont Jeanne Gaillard.

Marot peut quereller sans ménagements, voir l'épître de *Fripelipes*, son méchant ennemi François Sagon, régent de la Sorbonne. François 1^{er} lui a rendu toute sa faveur. Il songe maintenant à sa renommée poétique. De là, cette première édition entière de 1538, pour laquelle il écrit une préface datée du dernier jour de juillet et qui signale : « La mort n'y mord ». Il s'y plaint de ce que, dans des publications précédentes, les libraires aient introduit des pièces apocryphes de basse qualité alors qu'ils lui en ont dérobé d'excellentes.

Quand le poète devra partir, ce seront les adieux si connus :

Adieu, Lyon qui ne mard point, Lyon plus doux que cent pucelles, Sinon quand l'ennemy te point...

La vie s'annonce belle et heureuse : le roi a donné à Marot une maison dans le faubourg Saint-Germain. Mais voici qu'en 1539 notre homme entreprend de traduire les *Psalmes* de David, que Goudimel et Claude Le Jeune mettent en musique. L'ami est grand en Sorbonne, d'où s'éleva bientôt une tempête. Du coup, Du coup François 1^{er} est découragé. Il est davantage encore lorsque Etienne Dolet, en 1542, réédite *L'Enfer* qu'il accompagne d'une préface qui n'était pas de nature à arranger les choses, bien qu'on y déplorât qu'il y eût « tant d'inimitiés et rançunes entre les chrétiens... tant de destructions et de ruines de plusieurs bonnes maisons et familles ».

Clément Marot, dont la barbe grisonne, est contraint une dernière fois de fuir. Genève, croit-il, l'attend comme un havre de grâce. Calvin, l'ami d'hier, l'en chassera, les uns disent pour adoucir la satire, les autres pour une méchante partie de tric-trac. Le poète entre dans le Piémont. Il traduira encore quelques psaumes et chantera, mais en vain, la victoire de Cérisele.

En septembre 1544, épuisé et presque dénué de tout, il meurt dans le plus complet abandon.

Parlementarisme.

Que Lyautey ne fût pas « parlementariste », il ne s'en cachait pas. Du moins reconnaissait-il, avec sincérité, les avantages qu'il avait su tirer d'un régime qu'il estimait médiocre :

— Ce sont les parlementaires, avouait-il, qui m'ont permis de faire le Maroc, et l'Etat-Major qui a failli m'en empêcher !

LE LISSEUR.

Chronique du Lot

L'INAUGURATION DU PONT DE ST-GERY

La coquette cité de St-Géry prépare avec beaucoup de soin et de particulières attentions la chaleureuse réception qu'elle veut faire, dimanche prochain, à son ministre lotois : M. de Monzie.

Tout le pays est en effervescence, de tous côtés des mains expertes ou simplement dévouées parent et les rues et les édifices publics.

Le village est en fête et c'est avec une allégresse inaccoutumée que chacun apporte son concours, soit à l'organisation du comice agricole, soit à la belle manifestation qui doit marquer l'inauguration du pont.

Un grand nombre d'invités a répondu au gracieux appel de la population. Aussi le succès de cette fête locale, si bien organisée dans l'un des plus beaux cadres qu'offre la vallée du Lot, est-il déjà assuré.

Nous signalons qu'en dehors des communications ferroviaires faciles un service d'autobus assurera de Cahors, 111, boulevard Gambetta, le matin, départ 9 h. 30 et le soir, départ 14 h., le transport des visiteurs.

Nous ajoutons qu'un important feu d'artifice nautique sera tiré par un artificier réputé.

Fédération radicale et radicale-socialiste du Lot

On nous communique :

Comme suite à la décision de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Lot du 24 août dernier, relative à la réorganisation et à la création des Comités de base dans le département, les membres du parti du Comité cantonal de Cahors sont priés de confirmer leur adhésion, soit verbalement, soit par écrit à M. Calvet Jean, 52, rue Labarre, Cahors, secrétaire du bureau provisoire. Les adhésions nouvelles écrites seront reçues à la même adresse.

Une réunion du Comité de Cahors sur convocation personnelle aura lieu dans une salle de la mairie de Cahors, le 4 novembre prochain, à 21 heures. Les cartes du parti de 1939 y seront retirées et il sera procédé à l'élection du bureau du Comité de Cahors.

Magistrature

M. Testas, ancien juge d'instruction à Cahors, actuellement président du tribunal de Condom (Gers), est nommé, sur sa demande, juge au tribunal de Nîmes (Gard).

Service de Santé

Les officiers de réserve du service de santé ci-après désignés : M. le médecin-commandant Vignerie, de la 1^{re} région ; M. le dentiste-lieutenant Bizon, de la 16^e région, sont affectés à la 17^e région.

Services du trésor

Notre compatriote, M. Maurice Bélie, de Souillac, commis de perception les épreuves du concours de commis titulaire du trésor, et nommé à La Souterraine (Creuse).

Emploi réservé

M. Ferdinand Bras, de Cabrerets, vient d'être admis, à titre d'emploi réservé, comme concierge de la Banque de France à Pont-Ardenne (Eure).

Brevet supérieur

Sont définitivement admis au Brevet supérieur : MM. Bourret et Cazes ; Mlles Bach, Marty, Souffret.

Examens du brevet

Le Brevet Élémentaire et le Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur auront lieu le 17 octobre pour les candidats à l'École Primaire Supérieure et pour les candidates au Lycée de jeunes filles. L'appel commencera à 7 heures 45.

Enseignement secondaire

Notre compatriote, M. Albert De-noit, licencié ès-lettres, est nommé professeur au collège d'Embrun (Hautes-Alpes).

Frais d'inspection

Par décret du Ministre de la Santé publique, le crédit maximum mis à la disposition de chaque département au titre de l'année 1938, pour le remboursement des frais d'inspection des pharmacies, dépôts de médicaments et substances vénéneuses, et des établissements d'eaux minérales, est fixé, pour le département du Lot, à la somme de 1.330 francs.

Avis d'adjudication

Le 18 novembre 1938, à 11 heures, il sera procédé en séance publique à Cahors, rue des Cadourques n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en automobile de Cahors-Gare à Cahors-Bureau. Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors le 2 novembre au plus tard.

JALAPA le bon détacheur

LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER
Dégraisse et nettoie bien
TOUTS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS
En vente chez les Droguistes, Épiceries, Merceries
et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Un incident à l'Opéra

Hier soir, pendant la représentation de « Robert le Diable », un ténor a crié : « Le Diable enlève les cors ! » La salle a croulé en applaudissements. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. Ttes phies et phie Oriac, à Cahors.

CAHORS

Remise de décoration

Au cours d'une prise d'armes, qui a eu lieu jeudi, à la caserne Bessières, le colonel Roux a remis la rosette d'officier de la Légion d'Honneur au commandant Lartigue, chef de bataillon, secrétaire général des officiers de réserve du Lot.

Nous adressons, à M. le commandant Lartigue, nos bien vives félicitations.

Obsèques

Jeudi matin, ont été célébrées à Cahors les obsèques de M. Roger Barbet, lieutenant-aviateur, décédé à l'hôpital du Val-de-Grâce, à l'âge de 28 ans.

Dès 9 heures, dans la cour de l'ancienne gare, où avait lieu la levée du corps, une nombreuse assistance était réunie pour accompagner le défunt à sa dernière demeure.

Pendant que le cortège se dirigeait vers le cimetière, deux avions, pilotés par des officiers aviateurs, amis du regretté Roger Barbet, ont évolué sur la ville, de la gare au champ du repos, rendant ainsi un dernier hommage à leur camarade.

Une délégation d'élèves de l'Aviation Populaire, portant une gerbe cravatée aux couleurs nationales, suivait le cercueil.

Nous remercions à Mme et M. Barbet, à Mme et M. le médecin-capitaine René Barbet, et à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Collision

Jeudi, vers midi, un accident s'est produit au tournant de la rue Wilson et du Boulevard Gambetta. Un cycliste et une auto entrèrent en collision. Mais il n'y a pas eu d'accident de personne : seule, la bicyclette fut endommagée.

Aussi bien, automobiliste et cycliste se rendirent tous deux au café voisin et se séparèrent en parfait accord.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 16 octobre, et le lundi matin 17 octobre 1938, par la

Pharmacie HEILLES
Boulevard Gambetta

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré le dimanche 16 octobre 1938 par le

Docteur FABRE
2, rue Saint-Maurice

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 octobre 1938

Naissances

Loizon Josette, 7, rue Nationale.
Fauvel Françoise, 1, Impasse de la Charité.

Publications de mariages

Rigaudie Edouard, hôtelier à Cahors, et Darnal Anne, s.p. à Montauban (Tarn-et-Gne).
Bonnet Emmanuel, garçon boucher, et Peyramoure Louise, s.p. à Cahors.
Delpeyrou Pierre, représentant de commerce, et Cornil Claire, s.p. à Cahors.
Galan Ernest, infirmier, et Sudey Marcelle, s.p. à Cahors.

Décès

Elanoy Achille, ouvrier agricole, 48 ans, rue Wilson.
Faret Adolphe, journalier, 62 ans, rue des Maures.
Gilles Jean, cultivateur, 65 ans, rue Wilson.
Péric Alexandrine, épouse Arnaudet, 72 ans, 8, Quai Ségur.

EDEN

SAMEDI
et DIMANCHE (soirée à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Une belle page humaine

AVEC
Victor FRANZEN, Suzy PRIM
et Renée DEVILLERS

L'Appel de la Vie

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 15
DIMANCHE 16 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée)

Deux grands films
Françoise ROSAY, Michel SIMON
Jean-Pierre AUMONT, JOUVET

DANS

Drôle de Drame

Un film pas comme les autres !!!
BERVAL, Line NORO

DANS

Justin de Marseille

LA SEMAINE PROCHAINE
Un programme formidable
Un très grand film français

Le Quai des Brumes

Un film avec le nouveau procédé
Technicolor

DANS

Ramona

Très belle conduite intérieure
Parfait état général

Reprise toutes voitures. Vente à crédit

Les Sports

STADE CADURCIEN

Dimanche, 16 octobre, au Stade Lucien-Desprats, grand match de rugby entre les équipes premières du C.C.A. Capdenacois et du Stade Cadurcien.

Les visiteurs ont une excellente équipe, bien entraînée et certainement feront une très belle partie devant nos locaux.

N'oublions pas que pour l'équipe cadurcienne, c'est dimanche prochain qu'elle doit affronter sa première partie de championnat ; à une ou deux unités près se sera donc sa meilleure formation qu'elle mettra sur pied. — Coup d'envoi à 14 h. 30.

A LUZECH.

Rugby. — Dimanche, 9 octobre, eut lieu à Luzech sur le terrain de Trescol le match d'ouverture de la saison.

L'Union sportive avait fait appel à l'excellent quinze de Montaignu-du-Quercy. C'est par un temps très chaud que la partie fut jouée, malgré cet handicap, les deux équipes pratiquèrent un jeu ouvert et très plaisant à suivre. Les deux équipes dominèrent tour à tour avec cependant une légère supériorité qui s'affirmera au cours de la partie pour les locaux. La fin fut sifflée par 13 à 3 en faveur de Luzechois. Excellent arbitrage de M. Audif.

Dimanche, 16 octobre, aura lieu sur le terrain de Trescol le deuxième match qui mettra aux prises l'Union Sportive Fumeloise et notre société. Le beau jeu pratiqué par ces trente joueurs attirera tous les Sportsifs de la Région. — Coup d'envoi à 14 h. 30.

A FIGEAC.
Football-Association. — Le Racing-Club Figeacois déplaça dimanche 9 octobre, à Cahors, ses équipes 1 et 2, pour y rencontrer les équipes locales. Les jeunes jouent en lever de rideau et après une partie très disputée, le Racing l'emporta par le score de 1 à 0.

À 15 heures, les équipes premières pénètrent sur le terrain et presque immédiatement Cahors ouvre le score. La partie se déroule ensuite sans avantage marqué puis, sur descente des avant, l'ailier gauche du Racing centre et c'est le premier but pour Figeac.

Peu après, et sur un nouveau centre de l'ailier gauche, l'inter-gauche marque un deuxième but pour le Racing. — Peu avant le repos les « verts » marquent un troisième but par l'avant-centre, encoire sur une balle venue de l'aile gauche.

La mi-temps est sifflée sur le score de 3 à 1.

À la reprise, la balle vogue longtemps d'un camp à l'autre. Cependant, sur belle action de la ligne d'avants rouges, un deuxième but leur sera concédé. La réplique ne se fait pas attendre et l'ailier gauche du Racing marque un quatrième but. Cahors part toujours à l'attaque et marquera coup sur coup deux buts qui lui donneront la victoire.

Et la fin est sifflée sur le score de 5 à 4 en faveur du Racing.

Bon arbitrage de MM. Calmels et Minot.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfinissable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatigue la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfinissable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH
Spécialiste renommé d'Indéfinissables
4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

1 h. 6 de vol en DC par M. Boy et Barreau avec MM. Barthélémy et de Nazaris. Le Micro-Plan Lacroix-de-Nazaris a effectué son premier tour de piste sur l'aérodrome d'Agén-Lagarenne. Les qualités de l'appareil se sont révélées très bonnes, par contre l'adaptation de l'hélice va demander une mise au point délicate.

Passages : MM. Bousquet et Bernard sur Luciole, venant de Brive et y retournant ; MM. Larroque et Reboul sur Potez-58, venant de Montauban, allant à Agén ; MM. Rey et Deguilhem, chacun sur un Crici Salmson, venant des Landes de Lussac, allant à Bergerac ; M. Névo sur Luciole, venant de Villefranche, allant à Rodez ; M. Fouquet et une passagère sur Agilon, venant de Béziers, allant à Paris ; Lieutenant Couilleaux sur Bréguet 270-A2, venant de Bordeaux et y retournant. Lieutenant Prat sur Potez-25, venant de Bordeaux et y retournant.

C'est avec un sentiment de douloureuse compassion que l'Aéro-Club du Quercy a rendu les derniers devoirs au lieutenant Barbet, inhumé au cimetière de Cahors le 13 octobre. Quatre appareils de la 21^e Escadre de Bordeaux ont participé à la cérémonie. L'Aéro-Club du Quercy renouvelle ses condoléances à la famille du Lieutenant Barbet douloureusement éprouvée.

Les élèves de l'Aviation populaire, les anciens et les nouveaux sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 16 courant, à 9 h. 30 à la salle des cours, rue Wilson, en face de la Poste. Présence indispensable.

Une OCCASION

de la succursale A. CITROEN
PANHARD
Très belle conduite intérieure
Parfait état général

Reprise toutes voitures. Vente à crédit

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Marchés aux chasselas. — Voici les quantités et les prix des chasselas portés et vendus aux derniers marchés de Castelnau-Montratrier :

Marché du 11 octobre : 10.000 kg., 120 à 180 fr. les 100 kg ; marché du 12 octobre : 8.000 kg., 200 à 230 fr. ; marché du 13 octobre, 9.000 kg., 210 à 240 fr. les 100 kg.

Aux mêmes dates, les cours de Moissac étaient à peu près identiques.

Mais pourquoi un trop grand nombre de producteurs s'obstinent-ils à porter directement leurs chasselas chez certains acheteurs au lieu de les vendre exclusivement sur le marché ?

Fêtes de la Saint-Martin. — Le Comité chargé de l'organisation de ces fêtes est composé de MM. Blaizeau, Bord, Buzenac, David, Dablin, Delard, J. Clavière, Lacombe, Laval, Lescol, Moles, Saint-Marc et R. Valmar. Il s'est réuni sous la présidence de M. Moles, le samedi 8 octobre. Sa prochaine réunion est fixée à samedi 15 octobre, à la mairie, à 20 heures.

Le Comité s'occupe très activement de la réalisation d'un beau programme pour ces fêtes, qui se tiendront les 12, 13 et 14 novembre prochain.

Le Comité se propose certainement de faire du nouveau. Il s'est assuré le concours d'un excellent orchestre. De très belles attractions ont déjà retenu leur emplacement.

Les commissaires vont bientôt passer chez les habitants pour recueillir leurs souscriptions. Que tout le monde soit généreux.

Nous exposerons bientôt toutes les décisions prises et le programme complet des fêtes.

Les Junies

Fête sportive et de la paix. — Les douloureux événements de la dernière semaine de septembre nous avaient obligés à renvoyer à une date ultérieure notre fête sportive qui devait avoir lieu le 25 septembre.

L'alerte passée, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que cette fête aura lieu aujourd'hui dimanche 16 octobre, avec le même programme qui avait été publié en septembre.

En plus des sports et amusements, nous fêterons également la paix que nous désirons de tout notre cœur. Venez nombreux dimanche aux Junies où tout le monde peut être assuré du meilleur accueil. — « La Fraternelle ».

Montcléra

Hyména. — Mercredi, a été célébré à Montcléra, le mariage de Mlle Laure-Suzanne Delbreil, avec M. Raymond Bissonnier.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Sauliac-sur-Célé

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Permezel, maire.

Plusieurs questions d'intérêts divers ont reçu les solutions qu'elles comportaient puis le budget de l'exercice 1939 a été voté.

À l'issue de la réunion, les membres du conseil se sont rendus au restaurant « Pour Vous », sur les bords du Célé, où un déjeuner, présidé et offert par M. Permezel, leur a été servi.

Luzech

Rugby. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Touzac

Distinction honorifique. — Notre compatriote, M. Raymond Lasserre, ancien inspecteur de la Société des Agriculteurs de France, vient de recevoir la médaille du travail. Nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'ouverture de la saison de rugby. — C'est sous un ciel d'azur, par une chaude après-midi, que les Figeacois ont inauguré la saison de rugby 1938-39 en face de la belle équipe du C.S. Albigeois.

Le public fut intéressé par ce match de début. Il constata les belles possibilités du club local qui, privé d'entraînement, réalisa de fort beaux mouvements, marquant 2 essais dus à la vitesse et à la décision des lignes arrières.

La deuxième mi-temps fut celle des visiteurs qui, déjà très entraînés, purent placer quelques offensives dont trois se terminèrent victorieusement. L'équipe visiteuse, formée d'éléments jeunes, très en souffle, s'assura le gain de la partie par 11 points à 6.

A Figeac, c'est l'entraînement surtout qu'il faut pousser. Les éléments sont là, qui ne demandent qu'à bien faire, mais en ce début de saison, et par la chaleur excessive de ce dimanche d'octobre, la fatigue est vite raison des volontés les mieux trempées.

L'arbitrage toujours sévère de M. Marneux contenta les deux équipes.

Figeac peut et doit avoir cette année encore sa belle et forte équipe de rugby. Le Groupe bénéficiera cette semaine de plusieurs rentrées de militaires libérés et c'est une équipe à peu près complète qui sera opposée dimanche à Londen au F.C. Carmausien.

Cette deuxième rencontre amicale doit être fertile en enseignements. Les Figeacois, plus en souffle, doivent arriver à former un bloc plus homogène et une mêlée plus généreuse. Derrière, les lignes arrières sont pleines de décision et de vitesse, sans toutefois que la défense soit délaissée. L'arrière, un jeune plein d'avenir, semble être déjà bien acclimaté à ce poste délicat.

Carmaux, une vieille, très vieille connaissance, va de nouveau fouler le vert gazon figeacois. Il fera certainement une belle exhibition et comme ses voisins albigeois, voudra remporter la victoire. Sur ce point, les locaux semblent décidés à ne pas se laisser faire, ce qui nous promet une jolie partie qui connaîtra un beau succès.

Palmarès du Concours d'exploitation. 1^{re} catégorie. Propriétaires exploitants : 1^{er} prix : Plaque artistique et 300 francs, à M. Landes Emile à Lascombes (Albige). — 2^e prix : Médaille de vermeil et 250 francs, à M. Landes Julien au Claux de St-Jean-Lespinasse. — 3^e

prix : Médaille d'Argent et 225 francs : à Lavaysière Lucien à St-Simon ; à M. Narvarre Fabien aux Carrières d'Issespts. — 4^e prix : Médaille d'Argent et 200 francs : à M. Fages Marcel à Camboulit ; à M. Castanié à Saint-Vincent-du-Pendit. — 5^e prix : Médaille de Bronze et 200 francs : à M. Barges Frédéric à Auliac d'Arzac ; à M. Albes Urbain au Mazil de Lamativie. — 6^e prix : Diplôme et 175 francs : à M. Toulze Lucien à Poudelmas de Carayac ; à M. Toulze Edouard à Arnaldy-de-Fons. — 7^e prix : Diplôme et 150 francs : à M. Bagou Léon à Glanes ; à M. Estandie à Puymole de St-Michel-Loubéou ; à M. Destruel Constant à Girdarde (Fons) ; à M. Belaubre Louis au Mazil-Haut (Lamativie). — 8^e prix : Diplôme et 150 francs : à M. Gouzu à St-Vincent-du-Pendit ; à M. Charlat Joseph à Glanes ; à M. Labarthe Anthon à Bédour ; à M. Mons Marcel à Lasborie de Girac ; à M. Puech Toussaint à Cantagrel de Souceyrac. — 9^e prix : Diplôme et 25 francs : à M. Moncany Alfred à Loustalou de Cardailiac ; à M. Labro Ferdinand aux Crouzets de Lunan ; à M. Lacam Raymond à Cadriac ; à M. Pradines Félix à Sarnac (Marcihac) ; à M. Mazergues Arthur au Mas de Moureau (Bédour) ; à M. Laverhne Joseph à Théminettes ; à M. Laborie Célestin à Capdenac-le-Haut ; à M. Mathieu Jean à Carlat de Biars-sur-Cère ; à M. Caldemayssou Albert au Mazil de Lamativie ; à M. Bouyssou Frédéric au Prat de Felzins. — 10^e prix : Diplôme et 100 francs : à M. Delbos Auguste à Lavaysière de Figeac ; à M. Mespoullé Henri à Lamativie ; à M. Tabouret Philibert à Peret-Lissac-et-Mouret ; à M. Bergougnoux à la Guisayrie de Mayrinhae-Lentour ; à M. Carbonel Louis à Lavalade d'Assier ; à M. Lavigayrie Gabriel à Larguillie-Terrou ; à M. Ste-Marie Louis à Malbouyssou de Labastide-du-Haut-Mont. — Diplôme d'honneur : à M. Vidal Jean à Pontisse de Figeac.

2^e Catégorie. Fermiers et métayers : 1^{er} prix : Plaque artistique et 300 francs ; à M. Maynard à Saint-Jean-Lespinasse. — 2^e prix : réservé. — 3^e prix : Médaille d'Argent et 200 francs, à M. Terrou Rémi, métayer à Don de Cornac. — 4^e prix : Diplôme et 200 francs : à M. Mayonove Frédéric, métayer à Celles de Loubressac. — 5^e prix : Diplôme et 150 francs : à M. Riva Alberto, métayer à Lamativie. — 6^e prix : Diplôme et 100 francs : à M. Rommel à Capdenac-le-Haut (métayer).

Obseques. — Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Maurand, du faubourg d'Aujou, père de Mlle Marcelle Maurand, employée chez M^{lle} Camon, notaire.

Nous adressons, à Mme et à Mlle Maurand, nos bien sincères condoléances.

Fédération nationale. — Le bureau de la Fédération nationale des Anciens Combattants et des victimes de la guerre de la section de Figeac, a délégué, pour représenter l'Association à Cahors, le 23 octobre, M. Tillet, Président, Mme Marcenac, MM. Vidal et Caussanel. Suppléants : MM. Larnaudie et Ifernet.

Figeac s'embellit. — Des jardins publics occupent, aujourd'hui, des espaces naguère encombrés de « laissés pour compte » les plus disparates et les moins décoratifs.

Progrès pour l'hygiène, et progrès pour l'aspect d'ensemble et le renom de la cité.

De plus, cet effort très heureux d'embellissement de la ville procure de l'ouvrage aux sans-travail de la morte-saison.

C'est avec plaisir qu'on voit transformer en promesse de parterre fleuri le terrain vague du pont du Guà, rive gauche, garage de plein air des rouleaux compresseurs et refuge de romanchels.

Football-Association. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Spectacles. — Aujourd'hui, en matinée et soirée : au Family-Ciné : programme de choix : « Nitchevo », avec Harry Baur, Marcelle Chantal, Lisette Lanvin. Très beaux compléments. Actualités mondiales.

Camburat. — Notre compatriote, M. Rémy Salles, de Camburat, avait gagné un atelage mis en loterie à l'occasion de la journée des courses de Maurs (Cantal). Il vient de faire don de la somme de 200 francs à la Société des Courses de Maurs qui avait organisé cette loterie.

Espeyroux. — Remise de décoration. — Dimanche, 30 octobre, à 10 heures, aura lieu à Espeyroux, la remise de la croix de la Légion d'honneur au soldat Isidore Pradeyrol, de Penchenat.

Cette décoration lui sera remise par M. le docteur Cadiergues, délégué à cet effet par le grand Chancelier.

Un banquet populaire aura lieu à midi.

Le Bourg. — Collision de vélos. — Mlle Lucienne Teysoudou, de Lanou, suivait la route à bicyclette, lorsqu'elle fut prise en écharpe par un autre cycliste et fut projetée sur la chaussée.

Dans sa chute, elle a été contusionnée, notamment à un bras et à une jambe, mais, espère-t-on, sans gravité.

Aux faibles de la poitrine. — Les malades chroniques des voies respiratoires qui sont constamment sous la menace d'une complication doivent tout faire pour fortifier leurs bronches. Le Pulmol qui est un puissant tonique des bronches, leur est recommandé. Il arrête la toux, fait disparaître l'oppression, ouvre les alvéoles à l'air, dégage la respiration, facilite l'expectoration et en même temps, il renforce et cuirasse l'appareil respiratoire tout entier. 12,50. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Comité radical socialiste. — Dimanche s'est tenue, à Gourdon, une importante réunion du Comité radical du canton. Cette réunion groupait plus de cent militants, de nombreux maires et élus cantonaux.

En ouvrant la séance, M. Dauliac, Conseiller d'arrondissement, Président du Comité, assisté de M. le Docteur Coulon, Maire de Gourdon, donna lecture d'une lettre de remerciements de M. Georges Bonnet, en réponse à l'adresse de félicitations qui lui avait été transmise.

M. L.-J. Malvy, Député de l'arrondissement, qui avait tenu à assister à cette réunion, prend ensuite la parole. Il fait connaître aux membres du Comité les démarches qu'il a faites en vue de la réunion prochaine de la Fédération d'arrondissement. Cette manifestation, qui se tiendra à Gourdon dans le courant de novembre, sera très probablement présidée par le Docteur Mazé, ancien Ministre, secrétaire général du

71 ans et la santé d'une femme de 50 ans

Exploitant un petit commerce dans la banlieue de Lyon, Mme G., étouffe toutes ses clientes quand elle leur avoue son âge. « 71 ans ? Cela n'est pas possible ! » disent-elles en la voyant si fraîche, si alerte, si active. C'est pourtant vrai. Mais Kruschen y est pour beaucoup ! Après l'avoir débarrassée de ses rhumatismes et d'un certain embonpoint, la petite dose quotidienne « permet de conserver, malheureusement à Mme G., sa santé et sa vitalité. Je suis une réclame vivante pour Kruschen », écrit-elle.

Si vous voulez, vous aussi, ne pas vieillir votre âge et rester toujours « jeune » par la santé, l'entrain et l'énergie, prenez chaque matin votre « petite dose » de Kruschen, en stimulant tout votre mécanisme interne : foie, reins, intestins, etc. Toutes pharmacies : fioles à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 fr.

Petites annonces économiques

Jules PENDARIES prévient le public qu'il vient d'ouvrir un atelier de charpente et menuiserie, 20, rue St-James. Prix modérés.

MESDAMES, comme par le passé, les Veuves de Guerre, rue du Petit-Mot, vous tricoterons des tricotés en tous genres et aux meilleurs prix.

CORRESPONDANT, homme ou dame, demandé par Cabinet Immobilier. Achats, ventes, locations immeubles, propriétés. Ecrire Bureau Journal qui transmettra.

JE SUIS PRÉSENTEMENT vendeur d'un important fonds de commerce de boucherie, situé en plein centre de Cahors. Création très ancienne. Achat-landage parfait et important chiffre d'affaires. Voir : J. Dellard, Cabinet Immobilier, 1, rue Joffre, Cahors.

CORRESPONDANT sérieux demandé dans chaque commune du Lot. Voir ou écrire à Indicateur Immobilier du Quercy, R. Maratuech, 109, boulevard Gambetta, Cahors.

A VENDRE, dans bourg important du Lot, bel immeuble, avec fonds Café-Restaurant, grande Licence, gros travail possible. Prix : 60.000 francs. R. Maratuech, Immeubles, Cahors.

A VENDRE. — Ferme 16 hectares, vastes granges, écurie, porcheries. Maison de maître, 4 pièces. Electricité. Prix : 50.000 francs. R. Maratuech, Immeubles, Cahors.

HENRI VARAILLAS, 12, rue du Bousquet, Cahors (Lot). Entrepreneur de couvertures et zinguerie, spécialisé en tous genres de couvertures, ardoises, tuiles, toitures en pierre. Prix modérés.

SOCIÉTÉ ANONYME L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL

Les actionnaires de la Société l'Éclairage général sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 12 novembre 1933 à 14 h. 30, au siège social, 2, avenue de l'Abattoir à Cahors.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 1932-1933.
- 2° Rapport du Commissaire aux Comptes.
- 3° Approbation du bilan et des comptes, fixation du dividende.
- 4° Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
- 5° Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
- 6° Ratification de la nomination des Administrateurs, MM. Desprats, Païta et Taillard.
- 7° Quittus à donner aux Administrateurs.
- 8° Questions diverses.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant l'Assemblée, soit au siège social, soit dans les caisses d'un banquier ou agent de change.

Le Conseil d'Administration.

ARLETTE ET SON OMBRE

par MAX DU VEUZIT

Une grande joie inondait la jeune femme. Celui qu'elle aimait depuis longtemps, sans vouloir se l'avouer, était là, auprès d'elle, et lui parlait d'amour ! Cependant, une pudeur instinctive la faisait se dérober encore ; si longtemps n'avait-elle pas douté de lui !

— Hé ! là ! Monsieur mon neveu, disait-elle, affectant un courroux qu'elle était loin de ressentir. Il me semble que vous devenez très familier... Trop familier, à mon gré. Vous devez du respect à votre tante, ne l'oubliez pas !

Pierre Lussan sourit, le visage illuminé d'espoir. La vie lui apparaissait maintenant comme un beau ciel bleu, lavé par la pluie et qu'un premier rayon de soleil éclairait après l'orage, tandis que les nuages s'éloignaient, emportant les derniers grondements du tonnerre.

— Oh ! Arlette, je ne demande pas mieux que de vous respecter. Cela, oui, comme il se doit pour un galant homme à l'égard d'une jeune fille honnête. Mais quand à vous appeler

dernière au village du Mas-Rouge, a été visité, ces jours derniers, par l'éminent géologue, M. de Lavaur, de Padirac.

D'après lui, les galeries dont se compose ce gouffre ne présentent aucun intérêt.

Cet avis n'est pas celui d'un autre géologue toulousain, qui a fait, trois jours après M. de Lavaur, une exploration plus détaillée du gouffre. Il dit avoir vu de très jolies choses dont il a pris des photographies. Son exploration a été arrêtée par une cavité dont il n'a pu, malgré le faisceau lumineux d'un puissant phare électrique, apprécier la profondeur.

Il pense que le filet d'eau qui coule au fond d'une galerie, n'est que le trop-plein d'une nappe d'eau qui doit se trouver au Sud-Ouest du gouffre.

Il a annoncé qu'il poursuivait cette exploration l'an prochain avec un matériel plus complet.

Dernière heure

Le réarmement des Etats-Unis

De Washington. — Le président Roosevelt a annoncé qu'il enverrait, le 3 janvier 1939, au Congrès, un message concernant la défense nationale des Etats-Unis. M. Roosevelt s'est refusé à entrer dans des détails, mais a indiqué que certaines productions en série de matériel de guerre, surtout d'avions, obligent à une révision de la politique de réarmement suivie jusqu'alors par les Etats-Unis.

Pacte aérien présenté par l'Allemagne

De Londres. — Le journal « Yorkshire Evening News » prétend que M. von Ribbentrop a soumis au chancelier Hitler un plan de pacte aérien destiné à servir de base aux négociations avec Londres pour le pacte naval.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Pierre BARBET ; Le Médecin Capitaine René BARBET, à Dakar et Madame ; Monsieur Victor MALROUX ; les familles BARBET, de Paris ; MALROUX, de Montauban ; MALROUX, de Pleaux et de Paris, tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques du

Lieutenant-aviateur R. BARBET
P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

ma tante !... Je vous en prie !... Pardonnez-moi cela encore, mais je m'en crois tout à fait incapable.

Elle ne put se défendre de rire.

— Ma tante !... Ce titre me va, comme celui de roi irait à un petit marmiton... Voilà qui serait illogique d'ailleurs ; un neveu plus âgé que sa tante... Cela choque toujours un peu, si naturel que ce puisse être pourtant.

— Oui... Surtout que je ne tiens pas du tout à demeurer veuve ! Il est un titre plus doux, petite Arlette, que je me propose de vous donner, avec votre permission...

Mais elle l'interrompit, comme si elle ne voulait pas savoir encore ce qu'il voulait dire et elle observa, avec la gravité d'un juge de cour d'assises !

— Je vois très bien, cher Monsieur, que vous avez confiance en moi, à présent... Seulement, à mon tour de ne pas accepter votre indulgence, sans être bien certaine qu'il ne reste rien en vous de vos accusations... Répondez-moi loyalement : en dehors de mes affirmations, existe-t-il une preuve que je n'ai pas profité de la fortune de votre oncle ?

— Il y a cette pièce que j'ai trouvée dans le coffret de votre mari... Cette pièce qui a retenu mon attention et motivé ma surprise douloureuse et joyeuse à la fois ?... Ce papier que je vous ai demandé de me confier ?...

— Eh bien ! ce papier ?

Pour vous MADAME et pour vos ENFANTS

Votre intérêt
Votre Bon goût
Commandent d'aller voir

BÉDUÉ-CAINE

101, boulevard Gambetta, CAHORS (en face le Théâtre)

Votre élégance
Votre chic
Exigent une visite

Pompes funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)

Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes. Cercueils ordinaires et de luxe. Couronnes mortuaires.

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

POUR VENDRE OU ACHETER :
Immeubles, propriétés
fonds de commerce
CONSULTEZ L'

Indicateur Immobilier du Quercy

R. MARATUECH
109, Bd Gambetta, CAHORS
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Téléphone 44

BRULERIE MODERNE

33 Rue Nationale CAHORS

"CAFÉS ANDRÉ"

Supérieurs aux meilleurs

ETUDE DE

M^e SYLVAIN FOURNIOLS
NOTAIRE
à Saint-Paul-Labouffie (Lot)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le 30 juin 1933, de divers meubles dépendant de la succession vacante de Jean CLAVIERES, en son vivant demeurant à Bellefonds, section de Granjeouls, commune de l'Hospitalet, et de la succession de Pierre CLAVIERES, du même lieu, comprenant :

Lits, buffets, armoires, pendule à caisse, chaudières, tables chaises, matériel de cuisine, établis et outillage de menuiserie, etc...

La vente aura lieu le dimanche 23 octobre 1933, à treize heures, par le ministère de Maître FOURNIOLS, commis, et ce, au lieu de Bellefonds, section de Granjeouls, commune de l'Hospitalet.

Paiement comptant et 15 0/0 en sus pour les frais.

Signé : FOURNIOLS, Notaire.

ARMES, MUNITIONS

Spécialité de Cartouches chargées

N. BESSON

83, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 335
Douilles hors tarif, cal. 20, le cent 15 fr.
Articles de pêche et coutellerie

POUR TOUTES PLANTATIONS
Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne

Maison A. Pouzergues

2 bis, rue Emile-Zola
près des Remparts, CAHORS
Création de Parcs et Jardins
GRAND CHOIX DE CHRYSANTHEMES

Déménagements

FOURGONS CAPITONNÉS
GARDE-MEUBLES

P. NOYER

8, rue Wilson, CAHORS

FONCIERE

TOUS RISQUES

COUDERC-NOUAILLAC

15, avenue de Freycinet
CAHORS

AGENCE REGIONALE

La Simca Cinq

La voiture la moins chère
A partir de 13.980 francs
La plus économique. Au concours du bidon de 5 litres à la Ferté-Bernard, les cinq voitures Simca se sont classées premières.

Agent : PRADIE, Boulevard Gambetta

MAISON G. DENIAU
CAHORS - 5, Rue Maréchal-Foch, 5 - CAHORS
Téléphone 119

DU 13 AU 30 OCTOBRE

Grande Vente Réclame

du

Poisson congelé Vivant "Vivagel"

Dorada, toutes tailles... 2 50 }
Courbine ou Bar Royal... 3 » } **Le 1/2 Kilo**
Mérout... 3 » }

APÉRITIF A LA GENTIANE

SUZE

L'AMIE DE L'ESTOMAC

VOG

SON CHOIX UNIQUE DE GANTS ET SACS A MAIN

SES PRIX SANS CONCURRENCE

VOG

2, PLACE GALDEMAR-CAHORS

De 1.200 à 5.000 francs

P. FRANCÈS

Boulevard Gambetta
Tél. 64

Le seul atelier de la Région qui vous dépannera immédiatement quelle que soit la marque de votre poste.

A l'occasion de la Toussaint

Vous trouverez chez

M^{me} V^e F. MAGESTROT

Rue Coty, à 50 mètres du pont de Cabessut
le plus grand assortiment de chrysanthèmes

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Déménagements Groupages

occasion retour de la région sur Paris

PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

Des Tissus de Choix... Une Coupe impeccable... Du Travail fini... Des Prix Avantageux

Voilà ce que vous offre

PARIS-ÉLÉGANT

Maison R. GILLET — SERVAN Suar
12, Rue Maréchal-Joffre, CAHORS

Payons 400 fr
les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Règlement amiable

D'un acte reçu au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors (Lot), le quatre octobre mil neuf cent trente-huit, il appert que Monsieur Gabriel CABESSUT, entrepreneur de Travaux publics à Tour-de-Faure (Lot), a déposé une requête tendant à obtenir de ses créanciers, en vertu du décret du 25 août 1937, le bénéfice d'un règlement amiable comportant des délais.

La présente insertion a lieu en conformité de l'art. 5, paragraphe 2, du décret du 25 août 1937 et en exécution d'un jugement du Tribunal de Commerce de Cahors, en date du 4 octobre 1938.

Pour extrait conforme :
Le Greffier,
M^r J. CROZAT.

excusa-t-il. Il faut plaindre les malheureux inconscients qui ne savent pas résister à l'attrait d'un jupon. Ces êtres éternellement jeunes qui, comme les papillons, se brûlent les ailes à la moindre lumière...

— Des faibles et des rêveurs ! s'indigna Arlette qui estimait maintenant avoir à se plaindre de Lussan, puisque, à cause de lui, elle avait connu trois mois de tranes et de poursuites injustifiées. Les légèretés de ces êtres-là sont aussi redoutables pour les familles que les mauvais instincts de certains autres !... Quand je pense qu'à soixante-dix ans, Anatole Lussan courait encore après un cotillon ! !

— Une chose est sûre, en effet, repris douloureusement le jeune homme, c'est que l'étonnement de mon oncle a causé la mort de celui qui m'était le plus cher... Aujourd'hui, je puis réparer le tort causé à notre nom. Je vais pouvoir réhabiliter mon père et laver sa mémoire de tout soupçon... Je rentrerai même en possession de sa fortune, si péniblement et honnêtement amassée, mais ce que je ne pourrai jamais faire, c'est rendre la vie à celui qui n'est plus... C'est effacer les minutes affolantes qu'il a dû vivre avant de mourir... C'est l'avoir encore pour l'aimer et l'entourer d'affection... En résumé, je vengerai la mémoire de Maximilien Lussan... Mais je n'en serai pas moins seul sur la terre et je garderai toujours la douloureuse hantise des

heures atroces qui ont précédé sa fin tragique.

Les yeux de l'homme étaient à nouveau remplis de larmes. Au milieu de sa joie, il lui était cruel de penser que le cher accusé était mort de désespoir et que rien ne pourrait réparer cette affreuse chose.

Doucement, Arlette, par-dessus la table, se pencha vers Pierre.

— Mon ami, soyez fort, dit-elle, la voix tremblante d'émotion. Dans la mesure de vos moyens, vous allez réparer le mal... Si votre père vous voit — et pourquoi douterions-nous de cet espoir reconfortant qui nous unit à jamais avec nos chers disparus ? — il doit se réjouir avec nous, en ce moment.

En signe de remerciement pour ses paroles encourageantes, il sera longuement la petite main qu'elle lui tendait.

— Oui, approuva-t-il. Il nous voit et il se réjouit de notre entente... C'était aussi la Destinée... notre destinée ! La Providence a des voies impénétrables, puisque tous ces douloureux événements ont concouru à m'amener vers vous ! Et, voyez un peu par quelle suite de circonstances, elle me fait rentrer en possession des preuves innocentes les miens. D'une part, mon oncle qui, après une vie agitée, mais assez confortable néanmoins, vient achever son existence dans un asile de vieillards ! D'autre part, vous, qui fuyez votre famille et qui lisez par hasard un

journal... pour épouser ensuite un vieil homme... Et quel vieil homme ? Justement, mon oncle !... Enfin, quel sentiment de vanité sénile chez ce dernier lui fait vous léguer ses lettres d'amour, au milieu desquelles se trouve le document dont j'ai besoin ?

— Oui, approuva Arlette. La filière est troublante par ses extraordinaires coïncidences... Mais, le plus merveilleux de l'histoire, c'est que je n'ai pas détruit le contenu du coffret. Je vous avoue que j'ai bien failli le faire, tant il me paraissait inutile de conserver une pareille correspondance... Réellement, l'enchaînement des faits est impressionnant ! On voudrait ne pas y croire et, malgré soi, on sent la main d'un être suprême dans toute cette succession, sans cohésion apparente, dont chaque circonstance, pourtant, découle d'une autre ou l'amène...

— Alors, petite Arlette, fit-il en allant à son tour chercher la menotte qui jouait machinalement avec un dé de l'autre côté de la table, poursuivons ensemble cette suite d'événements, voulez-vous ?

— Lesquels encore ?

— Ceux qui nous concernent depuis le premier jour où je vous ai vue.

— Oh ! Ils deviennent de plus en plus troublants.

— Je vous soupçonne des plus subtiles machinations.

(A suivre)

RHUMES, MAUX DE GORGE



rodent

'ASPRO'

VOUS EN DÉLIVRERA!

'ASPRO' est un remède universel. Il aide le Public, non pas un seul mois, ni même une seule saison, non pas pour un malaise spécial ou une forme déterminée de la douleur, mais parce qu'il sert toute l'année dans 10, 20, 50 cas différents.

Vous avez besoin d'ASPRO tout le temps parce que ASPRO peut vous aider tout le temps. ASPRO apporte l'apaisement et le réconfort — il calme les nerfs — fait tomber la fièvre — donne un sommeil naturel. Contre les rhumes et les refroidissements — malaises à caractère fébrile — l'action d'ASPRO est immédiate. Il coupe net ce commencement d'infection qu'est un rhume, stimule l'organisme et vous ramène à votre état normal de bonne santé. Bien mieux :

STOPPEZ UN MAL DE GORGE EN VOUS GARGARISANT AVEC 'ASPRO'

Dans 1/2 verre d'eau tiède, jetez 2 comprimés d'ASPRO : ils se dissolvent en des milliers de petites particules et quand vous vous gargariserez, celles-ci adhéreront aux parois de la gorge et exerceront ainsi une DURABLE ACTION calmante et antiseptique. Quelques francs seulement vous apporteront tous ces bienfaits. Ne restez donc pas sans ASPRO !



L'avis des médecins

"J'avais un fort mal de gorge et pouvais à peine parler quand j'eus la bonne idée de prendre 2 comprimés ASPRO qui m'ont soulagé aussitôt; j'en ai repris 2 autres plus tard, et mon mal de gorge a disparu comme par enchantement. J'en ai parlé à plusieurs docteurs qui m'ont déclaré que les comprimés ASPRO étaient supérieurs aux autres!"

'ASPRO'... et son rhume a fui!

"Je viens d'être guéri d'un gros rhume de cerveau, suite d'un refroidissement, et cela après avoir pris le matin 2 comprimés dans du café et le soir en me couchant 2 comprimés dans du tilleul très chaud; après une très bonne nuit, le lendemain, j'étais complètement guéri, sans avoir jamais toussé. C'est vous dire si j'ai été émerveillé de votre produit 'ASPRO'!"

M. ALBERTI, Hôtel de Nice, Bordeaux. M. E. DELASSUS, Rue du Rabat, Béthune.

2.15 le modèle d'essai 4. la boîte de 10 comprimés 8. la boîte de 25 comprimés 16. la boîte de 60 comprimés

ASPRO N'IRRITE PAS L'ESTOMAC

N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE MALADE! ayez ASPRO sous la main contre!

ASPRO AIDE TOUT LE MONDE, pauvres et riches, jeunes et vieux!

MIGRAINES
NÉURALGIES
RHUMATISMES
REFROIDISSEMENTS
RHUMES - GRIPPE

Les miracles de la DÉSINFECTATION DU SANG

"Après avoir tant essayé de remèdes sans résultat, c'est à vous que je dois d'avoir gardé ma jambe droite qui était condamnée à être coupée comme écaille malade avec ulcères variqueux, et malgré cela bien guérie avec vos bons produits de Durbon. Je ne sais comment vous témoigner ma joie d'être complètement guéri en travaillant 8 heures par jour et en pesant 100 kilos; pas malade, chose lorsque l'on n'est pas malade, mais lorsque l'on souffre, c'est dur. Je conseillerais toujours vos bons produits!"



Le sang, tout est là! Le sang une fois purgé de ses poisons par une bonne cure de Tisane des Chartreux de Durbon (ce merveilleux élixir aux sucres de plantes fraîches de l'Alpe), tous les espoirs sont permis aux variqueux, eczémateux, rhumatisants, constipés, anémisés, malades du foie ou de l'estomac, quelle que soit la gravité de leur cas! Pourquoi continuer à souffrir, à perdre de l'argent en remèdes inefficaces? Prenez chaque matin votre cuiller à café de Tisane des Chartreux de Durbon et le miracle se fera pour vous aussi!

La Tisane des Chartreux de Durbon est un extrait concentré de plantes vendues exclusivement sous forme liquide. C'est le dépuratif le plus actif et le plus économique, car il se prend à la dose d'une cuillerée à café et le flacon contient 35 doses.

TISANE des CHARTREUX de DURBON

Brochures et attestations sur demande aux LABORATOIRES de DURBON, 1, rue Prunelle, LYON.

LES TACHES DE ROUSSEUR disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS D'ORIENT. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 9 fr. 50. Toutes pharmacies.

LA PHOSPHODE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue Prix du Flacon : 15 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacies

CIRCULATION DU SANG

Toutes les maladies dont souffre le femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les congestions, les maux de tête, l'insomnie, les points noirs, ne maintiennent cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage de valles régulières, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

peut remplir ces conditions. A base de plantes, elle purifie le sang, rétablit la circulation et Les mères de famille font prendre à leurs fillettes LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY pour leur assurer une bonne formation. Les dames en prennent pour éviter les maux périodiques, s'assurer des règles régulières et sans douleur. Les personnes qui souffrent de Maladies intérieures, Suites de Couches, Pertes Blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, retrouvent la santé en employant la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY. Colles qui ont subi les accidents du Retour d'Age, doivent faire avec LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses. LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY remet le sang dans le bon sens.

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation Transformation de Fourrures ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard M^{me} BARDY 14, rue Maréchal Foch CAHORS Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de M^e Pierre DESPRATS, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, 10, rue du Portail-Alban, Succ^r de M^{es} Tassart et Mazières.

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

de DIVERS IMMEUBLES sis sur les communes de GRAYSSAC et de LUZEGH

L'adjudication aura lieu le JEUDI DIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :
Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le dix-huit novembre mil neuf cent trente-sept enregistré, ordonnant aux formes de droit le partage des immeubles indivis entre Monsieur Marc BALAGAYRIE, propriétaire au Bourg, commune de Crayssac et Monsieur Martin BALAGAYRIE, propriétaire au même lieu, et ordonnant la vente sur licitation préalable aux enchères publiques, les étrangers admis, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les immeubles dépendant de la dite indivision ;
Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Marc BALAGAYRIE sus-nommé, demandeur, ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, d'une part ;
En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Monsieur Charles-Victor BALAGAYRIE, demeurant à Toulouse, rue de Tunis, numéro vingt-sept, ayant Maître BILLIERES pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, et faisant élection de domicile en son étude, dite ville, Boulevard Gambetta, d'autre part ;
2^o Monsieur Etienne BALAGAYRIE, demeurant aux Rouques, commune de Cambayrac, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue du Portail-Alban, numéro dix, encore d'autre part ;
3^o Madame Marthe BOUYGUES, épouse en premières nocces d'Antoine BALAGAYRIE, décédé à Malakoff (Seine), le vingt-sept mars mil neuf cent trente et un, et en deuxième nocces de Monsieur Hippolyte MARTEL, demeurant ensemble à Villefranc, numéro onze, rue du Laboratoire, — la dite dame prise en sa qualité de tutrice de ses trois enfants mineurs, Antoinette, Joseph et Louise BALAGAYRIE issus de son premier mariage, et le dit sieur MARTEL, pris comme co-tuteur, n'ayant pas d'avoué constitué, encore d'autre part ;
4^o En présence encore ou elle dûment appelée de : Madame

VEUMILLE, née Elisa BOUYGUES, demeurant à La Rouquette, par Frayssinet-le-Gélat (Lot), prise en sa qualité de subrogée-tutrice, ad hoc des mineurs BALAGAYRIE sus-nommés, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du conseil de famille des dits mineurs tenu par Monsieur le Juge de Paix du canton de Vanves, arrondissement de Sceaux (Seine), le vingt-quatre juin mil neuf cent trente-huit, encore d'autre part.
Tous les défendeurs sus-nommés pris comme habiles à se dire ou porter héritiers chacun pour parties en leurs sus-dites qualités de la succession de feu Martin BALAGAYRIE, leur père et grand-père, décédé le vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-sept, à l'Hôpital de Cahors, lequel avait Maître BILLIERES pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors.
Il sera procédé le jeudi DIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, à la vente sur licitation en huit lots, avec clause de réunion pour les sept premiers, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les étrangers admis, des immeubles dépendants de l'indivision sus-visée et ci-après désignée.
Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître DESPRATS, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

est situés sur le territoire de la commune de Luzech.
PREMIER LOT
Il comprendra : une maison sise au Mas de Bastide, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro cinq cent trois, section C, pour un revenu net de soixante-dix-sept francs cinquante centimes et à celle des propriétés non bâties sous les mêmes numéro et section, ce dernier en nature de grange, sol, patus, pour une contenance de cinq ares vingt centiares.
La maison est construite en pierre et couverte en tuiles (couverture récente).
Elle se compose d'un rez-de-chaussée sur grandes caves voûtées et d'un premier étage. Escalier extérieur en bonne pierre de taille.
Au premier, entrée ou débarras avec couloir d'accès à la cuisine et à une des deux chambres fort spacieuses.
Une terrasse couverte et une grande terrasse non couverte reliant la maison à une grande citerne alimentée par les eaux du toit. Vaste grenier servant de séchoir et de débarras.
Attenant à la maison un fournil et des étables ; le tout entouré d'un mur et clos par une porte cochère avec portail en fer.
A proximité grange avec citerne et hangar pour paille, foin et charrettes.
Attenant la grange, caves à grain et autres étabes.
Le tout bien couvert et bâti en bonne pierre.
Vaste cour bien clôturée et accédant à la route par un portail en fer. Deux jardins bien clôturés contigus à la grange et à la maison.
Celle-ci est en bordure de la route et sur un plateau dominant la vallée du Lot avec vue étendue sur les territoires des communes de Mercuès, Caillac, Parnac, etc...
Un article en nature de jardin, même lieu dit, numéro cinq cent un, section C, contenance quatre ares dix centiares, classe unique, revenu quatre francs vingt-sept centimes.
Un article, même lieu dit, nature de grange et patus, numéro cinq cent quatre, section C, contenance trois ares, classe unique, revenu trois francs douze centimes.
L'ensemble des articles qui

précèdent est d'un seul tenant et confronte du Nord à Lasfargues, de l'Est à Bernont, du Sud et de l'Ouest à chemin public.
Un article, même lieu, nature de friche, numéro douze cent quatre, section C, contenance vingt-sept ares dix centiares, revenu quarante-trois centimes.
Il est dit également « Clou de la Bayse » et confronte du Nord et de l'Ouest à chemin public, du Midi et de l'Est à Lasfargues.
Un article même lieu dit, et aussi dénommé « Sous les Crozes », nature de terre, numéro douze cent cinq, section C, contenance treize ares, trente centiares, classe un, revenu dix francs, cinquante-quatre centimes, confrontant du Nord à chemin public, du Sud à bas chez Lasfargues.
Un article nature de bois, lieu dit « les Cévènes », numéros mille neuf partie, section C et mille seize, contenance cinquante-deux ares trente centiares, classe quatre, revenu un franc soixante-neuf centimes.
Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille 5.000 fr.
DEUXIEME LOT
Il comprendra : un article en nature de friche, bois et terres, lieu dit « Rabeyroussé » porté sous les numéros quinze cent soixante et onze, quinze cent soixante-douze, quinze cent soixante-treize partie, quinze cent soixante-quatorze, section C, contenance totale de un hectare soixante-sept ares quarante centiares, classe unique, deuxième et troisième, revenu total neuf francs trente-sept centimes. Cet article est d'un seul tenant et est entièrement entouré par le chemin public. Il sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cents 1.500 fr.
TROISIEME LOT
Il comprendra :
Un article en nature de friche, lieu dit « Champ de Catalo », numéros quinze cent cinquante-six et quinze cent cinquante-sept, contenance quatre ares, sept centiares et trente ares vingt centiares, classe unique, revenu cinquante-six centimes.
Un article lieu dit « Les Co-

lombiers », comprenant les numéros suivants : numéro quinze cent soixante et une partie, section C, contenance soixante ares cinquante centiares, nature de bois, classe deux, revenu neuf francs soixante-huit centimes ; numéro quinze cent soixante et une partie, section C ; nature de friche, contenance soixante-trois ares, classe unique, revenu un franc un centime ; numéro quinze cent soixante-deux, section C, nature de vigne, contenance cinq ares vingt centiares, classe deux, revenu deux francs cinquante centimes ; numéro quinze cent soixante-trois partie, section C, nature de terre, contenance un hectare quinze ares quatre-vingt-dix centiares, classe deux, revenu cinquante-cinq francs soixante-trois centimes ; numéro quinze cent soixante-trois partie, section C, nature de friche, contenance un hectare six ares, classe unique, revenu un franc soixante centimes ; numéro quinze cent soixante-quatre partie, section C, nature de vigne, contenance quatre ares, classe unique, revenu quatre francs cinquante centimes ; numéro quinze cent soixante-cinq ares, classe unique, revenu neuf francs soixante-six centimes ; numéro quinze cent soixante-quatre partie, section C, nature de vigne, contenance soixante et un ares, classe trois, revenu quatorze francs soixante-quatre centimes, confrontant du Nord à chemin public, de l'Est et du Sud à Pégourrie.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 fr.
CINQUIEME LOT
Il comprendra :
L'article sis lieu dit « Les Gravenas », nature de friche, numéro quatorze cent quarante-six partie, section C, contenance quatorze ares, classe unique, revenu vingt-deux centimes, confrontant du Nord à Salgues et du Sud à chemin public et de l'Ouest à Rigal.
Et un article sis lieu dit « Couderc de la Gravenas », nature de vigne, numéros treize cent quatre-vingt-sept et treize cent quatre-vingt-huit, section C, contenance soixante et un ares, classe trois, revenu quatorze francs soixante-quatre centimes, confrontant du Nord à chemin public, de l'Est et du Sud à Pégourrie.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 fr.
SIXIEME LOT
Il comprendra :
Un article en nature de pré, sis lieu dit « Pré de Labouysse ou Sous la Côte », numéros sept cent soixante-dix-huit, section C, contenance dix-huit ares soixante centiares, classe unique, revenu vingt-deux francs trente-deux centimes, confrontant du Nord et du Sud à chemin public, de l'Est à Marabel, de l'Ouest à Austrui, — et un autre article en nature de pâture, lieu dit « Les Travers », numéro huit cent quinze, section C, contenance dix-sept ares quarante centiares, classe unique, revenu vingt-huit centimes.
Et un autre article sis au lieu dit « Mas de Bastide », ou « Les Travers », nature de friche, numéro huit cent seize partie, section C, contenance un are quatre-vingt-dix centiares, classe unique, revenu trois centimes, et en nature de sol, même lieu dit, numéro huit cent dix-neuf, section C, contenance trente-cinq centiares.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs, ci... 1.500 fr.
QUATRIEME LOT
Il comprendra :
Un article lieu dit « Sous la Croix », natures de bois, vignes, friche et terre, numéros seize cent onze, seize cent douze partie, seize cent douze partie, seize cent treize partie, seize cent treize partie, seize cent quatorze, section C, contenance totale : un hectare trente-sept ares cinquante centiares, classe trois et unique, revenu dix francs vingt-trois centimes.

Tous les numéros qui précèdent sont attenants et confrontent du Nord à Rouquet et Raffy, de l'Est à Recejat et chemin public, du Sud à Rouquet et Clavières, de l'Ouest à Rouquet.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 fr.
Il comprendra :
L'article sis lieu dit « Les Gravenas », nature de friche, numéro quatorze cent quarante-six partie, section C, contenance quatorze ares, classe unique, revenu vingt-deux centimes, confrontant du Nord à Salgues et du Sud à chemin public et de l'Ouest à Rigal.
Et un article sis lieu dit « Couderc de la Gravenas », nature de vigne, numéros treize cent quatre-vingt-sept et treize cent quatre-vingt-huit, section C, contenance soixante et un ares, classe trois, revenu quatorze francs soixante-quatre centimes, confrontant du Nord à chemin public, de l'Est et du Sud à Pégourrie.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200 fr.
Blottement. — Les sept lots qui précèdent seront remis en vente sur blottement, sur la mise à prix correspondant au chiffre total des adjudications partielles.
Et au cas de non-enchères sur la nouvelle mise à prix, les adjudications partielles demeureront acquises aux divers enchérisseurs.
HUITIEME LOT
Il comprendra l'article lieu dit « Cap del Bos », nature de bois, numéros deux cent trente et deux cent trente et un, section A (Matrice non bâtie de la commune de Luzech), contenance totale trois hectares soixante-huit ares quatre-vingt centiares, classe deux, revenu total vingt-neuf francs cinquante et un centimes, confrontant du Nord à Lasfargues, de l'Est à chemin public, du Sud à Laporte et David.
Il sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci... 1.000 fr.

SEPTIEME LOT
Il comprendra :
Un article sis lieu dit « Pech Pentous », nature de friche et bois, porté à la matrice non bâtie sous les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent quatre-vingt-cinq, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze cent quatre-vingt-quatre, onze cent trente et un, section C, contenance totale : un hectare vingt ares quatre-vingt-dix centiares, classes unique et quatrième, revenu deux francs onze centimes, confrontant du Nord à Gélis, de l'Est à chemin public et à Ayot, du Sud à Austrui, de l'Ouest à chemin public pour les numéros onze cent quatre-vingt-douze, onze cent quatre-vingt-treize, onze